

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2026

EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2398)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 25

AMENDEMENT

présenté par

M. Courbon, M. Belhaddad, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Une partie des établissements sélectionnés pour participer à cette expérimentation figurent en
zone d'éducation prioritaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de s'assurer qu'une partie des établissements scolaires sélectionnés
pour cette expérimentation soit située en zone d'éducation prioritaire.